

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-432

Mise en oeuvre d'une opération de 10 000 pas par jour

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Animation de la Cité

Mise en oeuvre d'une opération de 10 000 pas par jour

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort développe une politique sportive dont elle entend faire profiter le plus largement les employés.

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande de marcher 10 000 pas par jour pour rester en forme. Or, 78% des français n'atteignent pas cet objectif.

C'est pourquoi, la Ville de Niort avec de nombreux partenaires dont la SMACL Santé souhaite mettre en place un nouveau dispositif dont l'objectif est de favoriser la pratique d'activité physique régulière des salariés de la Ville.

Ainsi sous forme ludique et par l'usage d'outils connectés, ce projet vise à promouvoir la pratique d'activités physiques mais aussi de renforcer le lien social et communautaire.

L'ensemble des partenaires sera associé :

- à un projet visant à améliorer la santé des personnes,
- à la mise en œuvre d'actions en faveur d'une activité physique régulière,
- à une démarche concertée avec des partenaires locaux : Université, Mutuelles, Collectivités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'ensemble des partenaires pour le lancement de ce nouveau dispositif pour une durée d'un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**CONVENTION
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION
« 10 000 PAS POUR MA SANTE »**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, (ci-après désignée par « CAN »), représentée par le Vice-Président, Alain BAUDIN ;

Le Centre Communal d'Action Sociale, (ci-après désignée par « CCAS »), représenté par la Vice-Présidente, Jacqueline LEFEBVRE ;

Le Syndicat des Eaux du Vivier, (ci-après désigné par « SEV »), représenté par son Président, El MANO MARTINS ;
d'une part,

ET

d'autre part,

La mutuelle SMACL Santé, représentée par son Président, Robert CHICHE ;

Le centre « Espace Culturel et Multimédia E. Leclerc » de Niort, représenté par son directeur, Bruno TAEI ;

L'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers, composante de l'Université de Poitiers sur le site de Niort (ci-après désigné par « IRIAF »), représenté par la responsable du master Statistique et Actuariat Appliqués aux Risques en Assurances Dommages et Santé (SARADS), Lydie ANCELOT ;

L'Union Nationale des Associations Sportives et des Agents Territoriaux, représentée par son Président, Jean-Pierre Salmon ;

Mylène GESTIN et Marie Noëlle SABIN-COUDERT, professeurs d'éducation physique et sportive au Lycée Professionnel Thomas Jean-Main (Niort), personnes qualifiées et à l'origine du 1^{er} projet ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande de marcher 10 000 pas par jour pour rester en forme ; or, 78% des français n'atteignent pas cet objectif.

Les employeurs publics des fonctionnaires territoriaux du bassin niortais (Ville de Niort, CAN, SEV, CCAS), sous l'impulsion de SMACL Santé (qui a signé un contrat avec elles et souhaite affirmer son rôle en matière de prévention), s'associent à une démarche permettant de mettre en application ces normes dans le champ des activités professionnelles.

L'idée de départ en revient à 2 professeurs d'EPS, Mmes Gestin et Sabin-Coudert, qui ont développé ce projet au Lycée Thomas Jean-Main de Niort, en partenariat avec SMACL Santé, pour les élèves, les agents territoriaux et les enseignants de l'établissement.

Ainsi, sous une forme ludique et en contrepoint des pratiques individualistes qui se développent (y compris par l'usage d'outils connectés), ce projet vise non seulement à promouvoir la pratique d'activités physiques, mais également à restaurer du lien social et un véritable « effet communautaire ».

L'ensemble des partenaires, sera associé :

- à un projet visant à améliorer la santé des personnes,
- à la mise en œuvre d'actions en faveur d'une activité physique régulière, de la pratique du sport,
- à une démarche concertée avec des partenaires locaux et connus (université, mutuelle, collectivités, etc.)

ARTICLE 1 - OBJET

Au cœur du service public et pendant le temps de travail, les employés de la Ville de Niort, de la CAN, du CCAS et du SEV, grâce à une méthode ludique, innovante et génératrice de lien social, seront invités par les signataires de la présente lettre d'intention à la mise en œuvre d'une opération intitulée « 10 000 pas pour ma santé ».

Proposer un objectif mesurable pour les agents, dont on affichera l'évolution de la progression pendant toute l'opération : en comptabilisant tous nos pas, faisons le tour de la terre en marchant !

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'OPERATION

Il sera proposé aux agents territoriaux le dispositif suivant :

- L'action se déroulera par service, sur des cycles de 3 périodes ;
- La 1^{ère} semaine, il sera distribué dans un service (ou groupe de services) à une quarantaine d'agents volontaires, des montres de type « podomètre connecté » destinées à mesurer leur activité physique quotidienne ;
- la deuxième semaine, ces podomètres connectés seront distribués dans un autre service pour initier un nouveau cycle ;
- 3^{ème} semaine, 3^{ème} groupe de personnes
- etc.
- ces mesures/informations (anonymisées et non géolocalisées) seront collectées et analysées ;
- des actions seront proposées pour améliorer le niveau d'activité physique et prendre conscience, le cas échéant du degré de sédentarité ;
- lorsque les groupes volontaires auront tous pu faire le 1^{er} test, et à l'issue des campagnes de promotion de l'activité physique, la « n-ème » semaine, les podomètres reviendront une deuxième fois à la première équipe pour une nouvelle prise de mesure, destinée à évaluer l'impact de l'action entreprise sur l'activité physique quotidienne ;
- la n+1-ème semaine, l'équipe numéro 2 reprendra possession des podomètres et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les groupes volontaires aient de nouveau fait l'objet de mesures.

ARTICLE 3 : PROPOSITION D'ENGAGEMENT DES PARTIES

Les partenaires s'engagent à participer au projet, selon les modalités définies ci-après. De plus, chacun admet le principe d'une action collective ; en conséquence, aucune des parties ne pourra s'attribuer la paternité unique de l'opération ou sa reproduction, dans d'autres circonstances, sans en informer tous les partenaires.

3-1 SMACL Santé :

- organisation, conduite et l'ingénierie du projet ainsi que la coordination des actions ;
- organisation d'actions de communication en relation avec les partenaires, suivi, bilans

3-2 L'IRIAF :

- appui technique statistique et contribution en économie de la santé ;
- suivi du processus méthodologique ;
- traitement et analyse des données recueillies ;
- organisation et réflexion globale de portée scientifique ;

3-3 Le centre Espace Culturel et Multimédia E. Leclerc de Niort :

- fourniture de 40 podomètres répondant aux critères permettant une analyse statistique de suivi de l'activité d'un groupe, ainsi que de son évolution ;

3-4 L'UNASAT :

- Coordination des actions sur le terrain, distribution des podomètres ;
- relai auprès des agents, en tant qu'association sportive .

3-5 La ville de Niort, le CCAS, la CAN, le SEV :

- diffusion de l'information auprès des agents, afin de mettre en place ce dispositif ;
- soutien et appui de la démarche en communication interne ;

3-6 Mmes Gestin et Sabin-Coudert :

- expertise sur la mise en œuvre du dispositif ;
- retour d'expérience sur opération déjà menée au Lycée Thomas Jean Main.

ARTICLE 4 : PILOTAGE ET BILAN

Un comité de pilotage, regroupant les signataires se réunira régulièrement pour suivre le dispositif mis en place.

SMACL Santé s'engage à présenter un bilan global de l'action, à l'ensemble des partenaires, à partir des résultats statistiques produits par l'IRIAF.

ARTICLE 5 – DUREE ET DATE D'EFFET

La présente convention prend effet à la date de notification et court jusqu'au 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 – RESILIATION

Le non-respect d'une des dispositions de la présente convention pourra justifier la résiliation pure et simple de toutes les dispositions mises en place à travers cette convention après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

ARTICLE 7 – LITIGES

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Le Maire de Niort

Pour le Président de la CAN
Le Vice-Président

Jérôme BALOGÉ

Alain BAUDIN

La Présidente du CCAS de Niort

Le Président du SEV

Jacqueline LEFEBVRE

Elmano MARTINS

Le Président de SMACL Santé

Le Directeur de l'Espace Culturel Leclerc de
Niort

Robert CHICHE

Bruno TAEL

Le Président de l'UNASAT

La Responsable Master IRIAF SARADS

Jean-Pierre SALMON

Lydie ANCELOT

Le Professeur d'EPS du Lycée Thomas
Jean Main

Le Professeur d'EPS du Lycée Thomas
Jean Main

Marie-Noëlle SABIN-COUDERT

Mylène GESTIN